

O B J E T : - Installation de cabine téléphonique et de Poste d'Abonnement Public.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de faciliter les communications entre les administrés de la Ville, la Municipalité a demandé à la Direction des Télécommunications de procéder à des études afin d'installer des postes de téléphone publics dans les secteurs suivants :

1°) Concernant : Les Taxiphones

- BOIS DE NEFLÉS : devant le Centre Municipal
- FRONT DE MER : à hauteur du débarcadère (entrepôt des Marins pêcheurs)
- PRIMAT : Au niveau de la nouvelle cité de transition
- CHAMP - FLEURI : Contigü au Stade

2°) Concernant : Les Postes d'Abonnement Publics

- LE BRULE : La Colline
- LE CHAUDRON : Cité Hyacinthe
- LA BRETAGNE : Belle-Vue

Ces études étant terminées, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation :

- 1) - de passer une convention avec la Direction des Télécommunications
- 2) - de prévoir les crédits afin d'honorer le paiement des frais forfaitaires d'accès au réseau.
- 3) - Concernant les Postes d'Abonnement Publics : de créer des gérances et de prévoir des crédits pour les dépenses ultérieures émanant de l'abonnement.

Je mets la question aux voix.

Mme André PAYET - Pour la Bretagne, on avait demandé deux postes d'abonnement public : un à Belle-Vue et un à Montauban.

M. Marcel HOARAU - La question sera étudiée.

MISE AUX VOIX, CETTE AFFAIRE
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

UU - At Denis le 17 Novembre 1981
P/le Préfet, le secrétaire Général
M. René Bédier CULTRIX